

## ZOOM sur le Pôle Eco

### Edito



Dans un projet de création ou de reprise d'exploitation, prendre le temps de bien préparer son projet et d'élargir ses compétences est nécessaire pour se donner les meilleures conditions de réussite. Le Point Accueil Installation, porte d'entrée officielle pour tout porteur de projet, vous propose de prendre du recul, vous aide à poser les bonnes questions et vous oriente vers des structures d'accompagnement compétentes.

Romain BLANCHARD, élu référent Installation.

### En bref...

#### Les rendez-vous des créateurs 2020

Les porteurs de projet, accompagnés par Cap Installation Transmission, peuvent s'inscrire et rencontrer des experts en conseil juridique, comptable, formation, financement bancaire, ainsi que les conseillers techniques, AB, aménagement du territoire et valorisation des produits de la Chambre d'agriculture. Pour l'année 2020 les rendez-vous auront lieu les : 10/02 - 16/03 - 27/04 - 18/05 - 08/06 - 06/07 - 14/09 - 12/10 - 09/11 et 07/12. Pour plus d'information, contactez-nous au 04 42 23 06 11.

### Chiffre clef

En 2019, le Point Accueil Installation a reçu

plus de  
**300**  
porteurs de projet.

### Préparez votre projet d'installation en agriculture : le Point Accueil Installation

Vous souhaitez devenir agriculteur, agricultrice ? Vous installer en créant ou reprenant une entreprise agricole ?

La préparation à l'installation démarre au Point Accueil Installation. Dans chaque département, c'est la « porte d'entrée » unique pour tous les porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture. Un chargé de mission PAI vous accueille et coordonne l'accompagnement de toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'installer en agriculture.

Les différentes missions du PAI sont :

- Vous accueillir et vous informer sur les démarches à entreprendre pour s'installer, les dispositifs d'aides et d'accompagnement, l'emploi, les formations ou encore la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ;

- Vous orienter vers les personnes ressources et les structures appropriées en fonction de vos besoins et de la finalisation de votre pré-projet de création ou reprise d'une exploitation agricole ; vous diriger vers le Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisée (CEPPP) si votre pré-projet est stabilisé ;

- Vous guider dans la définition de votre pré-projet d'installation si celui-ci est à consolider, puis dans l'élaboration du document d'auto-diagnostic si nécessaire.

Le document d'auto-diagnostic vous permettra d'organiser votre réflexion pour vous préparer au mieux à votre installation, de positionner vos acquis et ainsi de participer activement à votre professionnalisation. Ce document est accessible au PAI.

Pour bien préparer votre projet, pensez à anticiper ! Nous vous invitons à contacter le PAI au moins 12 à 18 mois avant la date prévue pour votre installation.

Vos contacts : Stéphanie NAPPA

ou Chloé RIBOLLA :

04 42 23 86 00

pai@bouches-du-rhone.

chambagri.fr



### Témoignage

Joséphine de Saint-Seine,  
Porteuse de projet en PPAM

Le 28 novembre dernier j'ai eu mon premier rendez-vous avec Stéphanie Nappa du Point Accueil Installation à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Je suis en train de monter une petite structure en Plantes Aromatiques et Médicinales. Il s'agit de vendre des tisanes, des cosmétiques naturels et des produits de bouches à base de fleurs. Nous serions trois collaboratrices et nous cultiverions, transformerions et vendrions nos produits. C'est un terrain qui jusqu'alors m'était totalement inconnu étant artiste plasticienne. Je n'ai jamais travaillé en entreprise, ni monté de structure, si ce n'est une association d'artistes il y a quelques années. J'étais vraiment agréablement surprise de ce premier rendez-vous qui s'est déroulé très naturellement. Les questions et les réponses ont découlées tout au long du rendez-vous comme une évidence.

N'ayant pas d'expérience, je craignais de ne pas saisir toutes les informations et d'être un peu perdue. Bien au contraire, j'ai été guidée et renseignée de façon humaine et chaleureuse. Le champ des possibles s'est ouvert et j'ai pu voir point par point l'ordre des démarches à effectuer : le cheminement vers les formations nécessaires, les organismes et les contacts à appeler pour l'installation et tout ce qui concerne les aspects juridiques, économiques, administratifs, feuille de route, etc.

Je suis repartie avec des fascicules et fiches de renseignement très pratiques. Puis le lendemain, j'ai reçu un bilan personnalisé qui regroupait toutes les informations pour me mettre en action. J'ai le sentiment que la Chambre d'agriculture regorge de personnes expérimentées qui sont heureuses d'accompagner de nouveaux arrivants comme nous.



### Un nouvel appel à projet pour le PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) a été lancé.

Les dossiers doivent être déposés avant le 10 mars 2020 à la DDTM.

Le PCAE est un dispositif d'aide pour les investissements dans des équipements neufs permettant aux exploitations de mieux répondre aux exigences environnementales.

Trois dispositifs le constituent : filières végétales, élevage et performance énergétique des exploitations.

#### Quelles sont les conditions d'accès ?

Chaque dossier est noté en fonction de différents critères sociaux et environnementaux ainsi que par la nature des investissements choisis.

Les projets éligibles seront classés en fonction du nombre de points et des contraintes des enveloppes budgétaires allouées à ces dispositifs.

Attention, il faut effectuer la demande de subvention avant de réaliser l'achat du matériel ou de signer tout bon de commande.

Une fois le récépissé de dépôt ou l'accusé de réception de votre demande reçu (dans les 2 mois suivant le dépôt), vous pouvez réaliser l'achat mais sans certitude d'obtenir une subvention. En effet, la décision d'octroi intervient après instruction complète de votre dossier.

#### Exemples de dépenses éligibles :

Ce sont des matériels et équipements qui permettent de réduire et maîtriser l'emploi des intrants et de protéger les ressources naturelles dans différents domaines :

4.1.1 - Elevage	4.1.2 - Filières végétales	4.1.3 - Performance énergétique
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bâtiments d'élevage/bonification « bois »,</li> <li>■ Locaux et maîtrise du sanitaire,</li> <li>■ Aménagement extérieur,</li> <li>■ stockage des fourrages,</li> <li>■ Séchage en grange,</li> <li>■ Equipement et matériel d'élevage,</li> <li>■ Fabrication d'aliments,</li> <li>■ Atelier de transformation,</li> <li>■ Gestion des effluents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Optimisation de la fertilisation (outils d'aide à la décision, recyclage des solutions nutritives...),</li> <li>■ Optimisation de l'irrigation,</li> <li>■ Couverts végétaux, enherbement, inter-cultures, haies composites, semis sous couvert, semis direct, strip-till...</li> <li>■ Elimination et valorisation des déchets,</li> <li>■ Optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires et alternatives à leur utilisation (désherbage mécanique, filets anti-insectes...)</li> <li>■ Aire de lavage et de traitement des effluents phytosanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Système de régulation lié au chauffage, à la ventilation et à l'éclairage,</li> <li>■ Isolation des locaux (hors bâtiment neuf),</li> <li>■ Séchage en grange par une source d'énergie renouvelable,</li> <li>■ Eau chaude solaire,</li> <li>■ Production d'Énergies Renouvelables en site isolé non connecté au réseau électrique,</li> <li>■ Chaudière à biomasse,</li> <li>■ Echangeurs thermiques, pompes à chaleur,</li> <li>■ Open buffer pour les serres,</li> <li>■ Méthanisation agricole.</li> </ul>

#### Contacts Chambre d'agriculture :

Audrey SEIGNER :

04 42 23 86 45

a.seigner@bouches-

du-rhone.chambagri.fr

Ronald JULLIAND :

04 42 23 86 12

r.julliard@bouches-

du-rhone.chambagri.fr

Romain GATEAU :

04 42 23 86 42

r.gateau@bouches-

du-rhone.chambagri.fr

#### Contact DDTM 13 :

Maud LEBORGNE : 04 91 28 40 86 - maud.le-borgne@i-carre.net

## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos prochaines formations

Prendre sa retraite en main : CAP Transmission : 1 journée le 3 mars 2020.

Vous envisagez de prendre votre retraite mais vous ne savez pas par quoi commencer ? Cette formation vous préparera à ce moment important de votre vie professionnelle.

Votre contact : Chloé RIBOLLA : 04 42 23 90 06

c.ribolla@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos formations sur

www.chambre-agriculture13/vous-etes-

agriculteur/vous-former

### Des prestations sur mesure



#### « Conseil Agri-Projet »

Vous êtes un porteur de projet, la Chambre d'agriculture vous propose :

- La clarification et la hiérarchisation de vos interrogations avec une prise de recul ;
- Une mise en réseau avec l'ensemble des professionnels de la création d'entreprises et des techniciens de filières ;
- Le suivi par un conseiller référent dans la construction de votre projet.

Nous vous remettons :

- Une feuille de route avec le détail des étapes à réaliser ;
- Un dossier de présentation final, contenant l'ensemble des éléments à retenir pour votre installation.

Informations, conditions et tarifs :

Chloé RIBOLLA : 04 42 23 90 06

c.ribolla@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Vous recherchez un accompagnement sur une thématique spécifique, nos conseillers vous accompagnent, contactez-nous : 04 42 23 06 11.

Vous pouvez également télécharger le catalogue de notre offre de services sur [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr)



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur [www.facebook.com/agri13](http://www.facebook.com/agri13)

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01  
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).

[www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr)



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.